
CLASSE A DISTANCE - PROPOSITION DE FORMATION : CONFORMITE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET GESTION DES RISQUES

OBJECTIFS

- ➔ Adapter sa pratique professionnelle aux évolutions législatives et jurisprudentielles
- ➔ Identifier les risques dans l'exercice de sa mission de commissaire aux comptes
- ➔ Identifier les risques dans l'exercice de sa mission d'expert-comptable
- ➔ Réagir face à des situations contentieuses

PROGRAMME DE STAGE

ACCUEIL DES STAGIAIRES ET PRESENTATION DE LA FORMATION

- Présentation de la formation, du formateur, organisation, méthodes employées, références
- Présentation des stagiaires

THEME 1 – LE PROFESSIONNEL DU CHIFFRE FACE A SON CLIENT

I. L'EXPERT COMPTABLE

- La projection de la mission : la lettre de mission
 - Le caractère obligatoire (relatif ?) de la lettre de mission
 - Le contenu de la lettre de mission
 - L'étendue de la mission
 - Les clauses limitatives de responsabilité
 - Les clauses de forclusion
 - La nature juridique de la lettre de mission
 - Un contrat d'entreprise
 - Un contrat d'adhésion (réforme du droit des contrats)
 - La portée juridique et l'intérêt pratique de la lettre de mission
- L'exécution de la mission
 - L'obligation de conseil et ses limites
 - Le retour à la lettre de mission
 - L'écrit comme moyen de protection
 - Typologie des difficultés rencontrées : le cas de la régularisation demandée par le client
- La fin de mission
 - Les conditions de résiliation
 - Le devoir de mettre un terme à la mission dans certaines circonstances
- La mise en cause par le client
 - La question de la faute : celle de l'expert-comptable et celle du client



- La question du lien de causalité
- La question du préjudice
- La question du dommage assuré
- Typologie des cas les plus classiques de mise en cause

THEME 2 – LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS PAR LES PROFESSIONNELS DU CHIFFRE

I. LE PRINCIPE DU SECRET PROFESSIONNEL DE L'EXPERT-COMPTABLE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Etendue du principe
- Sanction de la violation du principe

II. LES EXCEPTIONS LEGALES AU SECRET PROFESSIONNEL

- La lutte contre le blanchiment : le cas particulier de la déclaration TRACFIN
 - La mutation de l'infraction de blanchiment
 - L'objet de la déclaration de soupçons : examen des lignes directrices conjointes du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et de TRACFIN
 - Le contenu de la déclaration
 - Les sanctions
 - L'esprit de « l'ère TRACFIN »
- Le délit de non-révélation de faits délictueux
 - Le contenu du délit
 - L'objet de la révélation
 - L'opportunité de la révélation : examen de circulaire du 18 avril 2014 relative à la non-révélation de faits délictueux
- La procédure d'alerte

III. L'OBLIGATION LEGALE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS : LA REQUISITION JUDICIAIRE

- Le principe de la communication obligatoire
- Les dérives pratiques

THEME 3 – LES MISES EN CAUSE PENALES

I. TYPOLOGIE DES MISES EN CAUSE PENALES

- Etat de la jurisprudence applicable aux professionnels du chiffre
- Typologie des infractions reprochées
- Les risques d'une condamnation pénale pour un professionnel du chiffre
 - Les condamnations solidaires
 - Les peines dites accessoires

II. LA PROCEDURE PENALE



- L'audition par la police
 - La différence entre un suspect et un témoin
 - Les droits de l'expert-comptable suspect
 - Les explications sur le fond
- L'audition par le juge
 - L'instruction
 - La question de l'expertise judiciaire
- Le renvoi devant un tribunal correctionnel
 - Les stratégies de défense
 - Le lien avec les autres acteurs de la procédure

PRE-REQUIS

Disposer d'une expérience comptable.

PUBLIC

Expert-comptable, commissaire aux comptes, personnel de comptabilité.

METHODOLOGIE UTILISEE

Au travers des différents rappels de textes, cas pratiques, mises en situation et commentaires, les stagiaires maîtriseront leur cadre juridique d'exercice et pourront optimiser leur gestion des risques.

SUPPORT DE STAGE

- Textes réglementaires
- Documents de synthèse
- Document pédagogique

MODE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Un quiz d'évaluation initial est distribué portant sur les connaissances des salariés en amont de la formation.
- À la fin de l'apport cognitif, un questionnaire d'évaluation des acquis est rempli par chaque salarié.
- Un document d'évaluation de stage est distribué à chaque participant à la fin de la session, permettant d'évaluer à chaud l'atteinte des objectifs et attentes des stagiaires, le niveau de connaissances acquises ainsi que la pédagogie utilisée.
- Sanction de la formation : attestation de formation nominative

COMPETENCES ET QUALIFICATIONS ACQUISES

A la fin de la formation, les participants se seront appropriés les connaissances de base permettant de maîtriser la conformité des pratiques professionnelles en comptabilité et la gestion des risques.



ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

L'intervenant est un formateur exerçant le métier d'avocat.

MODALITES DE LA CLASSE A DISTANCE

Cette formation à distance est interactive, en groupe avec un formateur expérimenté et récrée l'environnement d'une formation en présentiel : durée et programme identiques.

La qualité pédagogique est identique à une formation classique en salle.

Assistance technique et pédagogique :

L'assistance technique et l'assistance pédagogique sont assurées par le formateur.

Les questions des participants peuvent aussi être formulées sur le forum de la formation et seront traitées lors de la classe virtuelle.

La séquence est d'une durée de 3 heures : Elle est composée d'une immersion dans le programme via une classe virtuelle, animée par un formateur.

CONTACT

Contact en charge des relations avec les stagiaires
Secrétariat cabinet ICSOS : **04 95 21 67 59**
cabineticsos@orange.fr